

**VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES  
900, 12<sup>E</sup> AVENUE  
SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W2**



**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT  
REGISTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-2025**

---

Le 30 janvier 2026

**RÈGLEMENT NUMÉRO 845-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 736-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 11 000 000,00 \$  
CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE PRODUCTION  
D'EAU POTABLE**

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 845-2025 est de trois mille cent sept (3 107);

Le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter pour la tenue d'un scrutin pour le règlement numéro 845-2025 est de trois cent vingt-deux (322);

Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement qui s'est enregistré le 29 janvier 2026, entre 9 heures et 19 heures, est de zéro (0);

En conséquence, ledit règlement numéro 845-2025 est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter;

Le résultat de la présente procédure d'enregistrement a été publié le 30 janvier 2026 à 9 heures au 900, 12<sup>e</sup> Avenue à Saint-Lin-Laurentides et sur le site Internet de la Ville au [www.saint-lin-laurentides.com](http://www.saint-lin-laurentides.com) sous l'onglet *Avis publics* dans les *Liens rapides*.

**SIGNÉ** à Saint-Lin-Laurentides,  
ce 30 janvier 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Myre".

Stéphanie Myre, greffière et  
directrice de la conformité municipale